

Pascal BONNETAIN  
838 route de Vallon  
07150 Labastide de Virac  
[pascalbonnetain@orange.fr](mailto:pascalbonnetain@orange.fr)  
0680686669  
N° de carte FFCK : 062632

Le 29 octobre 2024

Aux membres de la commission de  
surveillance électorale de la FFCK

Mesdames et messieurs,  
Bonjour,

Je vous prie de trouver ci joint, **notre acte de candidature à la présidence de la FFCK et la liste des candidats au Comité Exécutif**. Notre liste paritaire de dix candidates et candidats issus de sept régions, de plusieurs disciplines, de riches expériences avec un membre agréé. La liste est présentée par ordre alphabétique après les trois postes fléchés. (PJ n°1)

**Je suis adhérent à la FFCK depuis 1972** avec quelques interruptions à certaines périodes. Etant bien titulaire de la carte FFCK 2024, ma carte 2023 a été mal enregistrée en tant que non pratiquant. Mon club a reconnu son erreur par mail et par courrier (PJ n°2 et n°3).

**Ce problème d'enregistrement de carte FFCK 2023, qui n'est pas de mon fait, pourrait me rendre non éligible** si vous vous rangez uniquement derrière l'écriture dudit règlement daté du 9 décembre 2023 sans tenir compte des éléments factuels en ma faveur.

**Cette mauvaise affectation de carte FFCK ne peut pas m'être imputée** puisque :

- J'ai repris ma carte FFCK au club de Vallon Plein Air conformément aux infos du site internet du club VPA et de la FFCK (PJ n°4 et PJ n°5) :
  - Le 15 septembre 2022 : j'ai pris mes licences 2022 et 2023 (chèque n° 2895 de la Banque Populaire de 200€ au club VPA) (PJ n°6)
  - Le 16 mai 2024 j'ai payé ma carte FFCK (virement de 150€ au club VPA) (PJ n°7)
  - Le chèque (200€) et mon virement (150€) sont conformes pour l'obtention d'une carte FFCK annuelle à 56€ au lieu de 2€ (conformément à la PJ n°5)
- Je pratique régulièrement sans faire de compétition mais j'accompagne des personnalités dans le cadre des 2 collectivités en lien avec la rivière Ardèche, l'EPTB07 et le SGGA.

**J'ai bien pris connaissance de l'article 1.4.3 des statuts qui engage le club et l'adhérent :**  
*«La Fédération peut, en l'absence de délivrance de licences adaptées aux intéressés, appliquer, à l'encontre de ses membres affiliés, agréés ou associés, l'une des sanctions prévues par le règlement intérieur et le règlement disciplinaire de la Fédération.»*

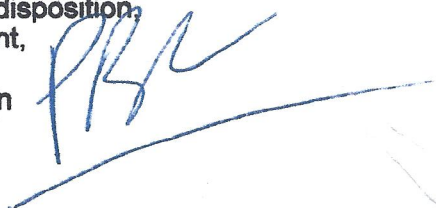
**Ma bonne foi ne peut être remise en cause**, mais j'entends que l'erreur de mon club peut porter préjudice à ma candidature et la commission de surveillance électorale me déclarer inéligible.

C'est dans cette hypothèse, que nous avons, mes colistiers et moi-même, pris la décision de déposer une seconde liste conduite par Jean Luc RIGAUT. Liste dans laquelle je ne serai pas présent. Cette liste sera déposée ce même jour par Jean Luc RIGAUT. Conscients du caractère exceptionnel de cette situation, nous souhaitons que notre projet soit proposé aux électeurs. Tant que la commission de surveillance électorale n'a pas rendu son avis quant à la validité de ma candidature, nous sommes contraints de déposer 2 listes menées par 2 têtes de listes différentes.

**Dès la décision de la commission de surveillance électorale connue, soit la liste menée par Jean Luc RIGAUT se retire** parce que ma candidature est validée, soit ma candidature est invalidée et dans cette hypothèse, la liste que je mène ne peut être maintenue.

Je reste à votre disposition,  
Bien cordialement,

Pascal Bonnetain



PJ 2

**De:** Vallon Plein Air Canoë Kayak [vallonpleinair@gmail.com](mailto:vallonpleinair@gmail.com)  
**Objet:** Licences 2022/2023 de Pascal Bonnetain  
**Date:** 9 octobre 2024 à 11:49  
**À:** [egirard@ffck.org](mailto:egirard@ffck.org)  
**CCI:** [pbonnetain@orange.fr](mailto:pbonnetain@orange.fr)

Mars du Club VPA  
PJ 2

Bonjour

Je fais suite à un échange avec Pascal Bonnetain concernant son adhésion à la FFCK pour les années 2022 et 2023. En septembre 2022, Pascal a réglé sa cotisation à Vallon Plein Air, couvrant l'année 2023.

Toutefois, lors de l'enregistrement de sa licence, une erreur a été commise : au lieu d'une licence annuelle loisir, une carte annuelle sans pratique a été enregistrée. Nous vous prions de bien vouloir prendre en compte cette erreur de notre part.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et dans l'attente de votre retour.

Cordialement,

Christina Bonella

**Club de Canoë Kayak Vallon Plein Air**  
*Organisateur du Marathon International des Gorges de l'Ardèche*



268 passage François Lecler  
07150 Vallon Pont d'Arc  
*Luis, salarié entraîneur : 06 74 51 29 85*  
*Faustine, salariée entraîneur : 06 59 37 05 94*  
*Christina, salariée en charge de l'administration club/marathon: 04 75 37 12 94*

[www.vallonpleinair.fr](http://www.vallonpleinair.fr)  
[www.marathon-ardeche.com](http://www.marathon-ardeche.com)



Vallon Plein Air Canoë Kayak  
268 Passage François Lecler  
07150 VALLON PONT D'ARC  
Tél : 04 75 37 12 94  
mail : [vallonpleinair@gmail.com](mailto:vallonpleinair@gmail.com)

PJ3

lettre Président  
du Club VPA  
PJ3

A Vallon Pont d'Arc, le 28 octobre 2024

Objet: Licence FFCK années 2022 2023 - Pascal BONNETAIN - N° licencié 062632

Madame, Monsieur,

Pascal Bonnetain a pris sa cotisation à Vallon Plein Air en septembre 2022, couvrant l'année 2023. Il a réglé par chèque n° 0002895, qui a été encaissé le 14 septembre 2022, n° du bordereau 8248230.

Toutefois, lors de l'enregistrement de sa licence, une erreur a été commise : au lieu d'une licence annuelle loisir, une carte annuelle sans pratique a été enregistrée. Nous vous prions de bien vouloir prendre en compte cette erreur de notre part.

Nous avons envoyé au secrétaire général de la FFCK le 9 octobre 2024 un mail pour signaler cette erreur de notre part.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma meilleure considération.

Romain BAL  
Président du club Vallon Plein Air

Extrait du site  
internet du VPA  
PJ 4

Accueil Adhérer v Nos sections v Activité

# ADHÉSION CLUB

ce est obligatoire pour participer aux activités du club. Elle permet de couvrir les prati lors de leur pratique en club mais aussi leur pratique individuelle.

**Coût de la licence (2024) : 150 € (1er janvier - 31 décembre)**

**Coût nouvelle licence de septembre 2024 - 31 décembre 2025 : 200 €**

licence 2024-2025

TARIFS - TARIFS - TARIFS -  
2024

# CARTE FFCK

## 1 CARTE, 3 DUREES



Durée de Souscription	Options Tarifaires	Tarifs
1 Jour	Loisir	Jeune (-18 ans) / Adulte
	Compétition Open	1 € (puis dégressif) / 5 €
3 Mois	Option Loisir	10 € / 20 €
	Option Compétition	22 € <sup>(1)</sup> / 56 € <sup>(2)</sup>
1 An	Non Praticquant Non Dirigeant	42 € <sup>(1)</sup> / 64 € <sup>(2)</sup>
	IA Sport +	2 € / 11,85 €



Extrait du site  
Internet de la FFCK  
PJS

(1) : Si souscription en septembre 2023, ajouter 10 euros pour une validité jusqu'en décembre  
(2) : Si souscription en septembre 2023, ajouter 20 euros pour une validité jusqu'en décembre



PJS

PJ6



CRÉDIT AGRICOLE  
SUD RHÔNE ALPES

REMISE DE CHÈQUES EN EURO

Nom du titulaire du compte : ASSOC. VALLON PLEIN AIR Date : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] N° 8248230

Nom de l'émetteur	Montant	Nom de l'émetteur	Montant
[REDACTED]	[REDACTED]		,
[REDACTED]	[REDACTED]		,
[REDACTED]	[REDACTED]		,
[REDACTED]	[REDACTED]		,
[REDACTED]	[REDACTED]		,

Le client soussigné dégage la Caisse Régionale de toute responsabilité si, en cas de désaccord, il n'est pas en mesure de fournir la liste détaillée des valeurs remises à l'encaissement.  
Signature

0 3 1 7 1 3 4 5 0 5 0

⑈8248230 ⑈3333330003334 003171365050⑈

Justification Cheque 202  
PJ n° 6 Carte 2022 et  
(200€) 2023

Remise de mon chèque de 200€ le 13/09/2024

Certifiez mon paiement de mes cartes FFCK 2022 et 2023  
au club de VPA Mont d'Arc (Vallon Plein Air)

PM

Extrait de mon compte bancaire de Pascal BONMETAI.  
 Paiement par chèque n° 2895 de la BPsud  
 pour ma carte EFCK 2022 et 2023  
 au club de VJA Pont d'Arc / Vallée Plein Air)  
 le 15 septembre 2022  
PBL

Octobre 2022

Date	Description	Montant
20 oct. 2022	Cheque	
20 oct. 2022	CHEQUE N° ...2989 Chèque - à catégoriser Chèque	-50,00 €
19 oct. 2022	CHEQUE N° ...2938 Chèque - à catégoriser Chèque	-174,52 €
17 oct. 2022	CHEQUE N° ...2985 Chèque - à catégoriser Chèque	-40,00 €
12 oct. 2022	CHEQUE N° ...2987 Chèque - à catégoriser Chèque	-80,00 €
07 oct. 2022	CHEQUE N° ...2981 Chèque - à catégoriser Chèque	-200,00 €
01 oct. 2022	CHEQUE N° ...2986 Chèque - à catégoriser Chèque	-15,00 €

Septembre 2022

29 sept. 2022	CHEQUE N° ...2983 Chèque - à catégoriser Chèque	-70,00 €
28 sept. 2022	CHEQUE N° ...2982 Chèque - à catégoriser Chèque	-100,00 €
15 sept. 2022	CHEQUE N° ...2895 Chèque - à catégoriser Chèque	-200,00 €
13 sept. 2022	CHEQUE N° ...2980 Chèque - à catégoriser Chèque	-50,00 €
05 sept. 2022	CHEQUE N° ...2977 Chèque - à catégoriser Chèque	-90,00 €
01 sept. 2022	CHEQUE N° ...2883 Chèque - à catégoriser Chèque	-58,00 €

Chèque

CHEQUE N° ...2895

-200,00 €

Chèque - à catégoriser

**Libellé**  
 CHEQUE - 220915761390608401374754 1600 - 03  
 13906

**Dates**

**Date comptable**  
 15 sept. 2022

**Date de valeur**  
 15 sept. 2022

**Date de l'opération**  
 15 sept. 2022

**Actions**

Pointer cette opération

Exporter le détail de l'opération

Ajouter un tag / commentaire

**Plus d'informations**

**Référence**  
 0002895



M PASCAL BONNETAIN  
838 Route DE VALLON  
07150 LABASTIDE DE VIRAC

IBAN : FR76 1660 7002 2109 1544 3801 263  
BIC : CCBPFRPPPPG

## Récapitulatif d'opération

### Opération

Montant	-200,00 EUR
Libellé simplifié	CHEQUE N 2895
Type d'opération	Chèque
Catégorie	Chèque - à catégoriser
Libellé	CHEQUE - 220915761390608401374754 1600-03171345050 13906



## Dates

Date comptable	15 sept. 2022
Date de valeur	15 sept. 2022
Date d'opération	15 sept. 2022

## Plus d'information

Référence	0002895
Numéro du chèque	0002895

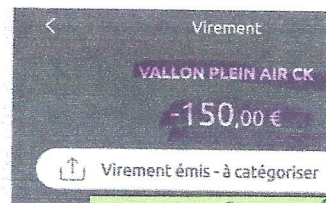
PJ7

Extrait de mon compte bancaire de Pascal BONNETAIN pour se rendre compte du Virement de 150€ à VPA Pont d'Arc (Val Ron. Reint. Air) pour la délivrance de ma carte Airc 2024.

PRL

Mai

DEBIT DIFFEREN ...6286 31 mai 2024	Transaction irrégulière Carte bancaire	-3 383,90 € >
M OU MME BONNETAIN PASCA 30 mai 2024	Virement interne Virement reçu	+2 500,00 € >
EURO VIR SGC AUBENAS 29 mai 2024	Virement reçu - à catégoriser Virement reçu	+1 036,12 € >
COTISATIONS BANCAIRES 25 mai 2024	Frais bancaires Frais	-26,64 € >
PEAGE AUTOROUTE 21 mai 2024	Péage et Stationnement Prélèvement	-6,40 € >
RETRAIT D'ESPECES *->BNP FR 59GRAVELINES 21 mai 2024	Retrait d'espèces - à catégoriser Retrait d'espèces	-100,00 € >
VALLON PLEIN AIR CK 16 mai 2024	Virement émis - à catégoriser Virement	-150,00 € >
SFR 15 mai 2024	Internet et téléphonie Prélèvement	-19,98 € >
RETRAIT D'ESPECES AGENCE MONTMUZAFR DIJON 07 mai 2024	Retrait d'espèces - à catégoriser Retrait d'espèces	-40,00 € >
NATIXIS FINANCEMENT 05 mai 2024	Banque et assurance - autre Prélèvement	-42,10 € >
CANAL+ 06 mai 2024	Expo, musée, cinéma Prélèvement	-36,00 € >



Justification Virement  
carte 2024 (150€)  
PJ n°7

Libellé  
VIR INST  
Virement

Dates

Date comptable  
16 mai 2024

Date de valeur  
16 mai 2024

Date de l'opération  
16 mai 2024

Actions

Pointer cette opération

Exporter le détail de l'opération

Ajouter un tag / commentaire